

Annexe 3 cas de M et Mme C

Nous avons acheté en 2001 un terrain agricole avec un bâtiment considéré comme agricole (construit en 1994 avec permis) à 2 Km du village.

Il y a eu une **destruction totale de la toiture du bâtiment** (3 jours avant la signature de l'acte de propriété). Plainte a été déposée à la gendarmerie d'Ille-sur-Têt sans aucune investigation de la gendarmerie ou de la mairie, jamais rien ne nous a été demandé de leur part. Il y a eu également une **destruction de la ligne téléphonique** (24 poteaux sciés à la tronçonneuse) sans autorisation de la part de France Télécom, avec une même absence d'enquête. Le maire s'est opposé à la réinstallation de la ligne téléphonique auprès de France Télécom, mais heureusement nous avons pu avoir gain de cause auprès de l'organisme.

Nous avons installé une caravane durant la réfection de la toiture du bâtiment ce qui nous a valu une mise en demeure de la mairie pour reconversion d'un bâtiment agricole en maison d'habitation et stationnement illicite d'une caravane, suivi d'un procès verbal de la DDE le 14.12.2001, classé sans suite par le procureur de la république à Perpignan.

Notre courrier arrivant à la poste du village, sur conseil de la poste d'Ille-sur-Têt, nous avons fait une demande à la mairie de Montalba pour l'installation d'une boîte aux lettres au village qui nous a été refusé au motif que nous n'avions pas le droit d'habiter dans le bâtiment, malgré le statut d'agriculteur inscrit à la M.S.A et l'adresse de l'entreprise "Bellagra" au lieu-dit qui est l'adresse de notre terrain. Suite à la fermeture définitive de la Poste du village, la mairie a pris la relève et **notre courrier était mis automatiquement en poste restante**. Pour palier à toutes ces tracasseries nous avons décidé de louer une maison dans le village afin de recevoir convenablement notre courrier.

En août 2005 le feu a détruit 90% du matériel agricole et de l'exploitation arboricole. Nous pouvons penser que nous devons ce désastre au fait que **le maire n'a pas signalé notre existence aux pompiers d'Ille-sur-Têt**.

Suite à notre infortune, le maire s'est manifesté à nouveau pour nous adresser un PV pour un « **agrandissement de 10m² à notre bâtiment agricole** » et « **transformation d'un bâtiment agricole en maison d'habitation** ». Encore une fois **nous avons eu gain de cause pour cette accusation de transformation du bâtiment** et sommes actuellement en appel auprès de la cour de Montpellier pour les 10 m² d'agrandissement.

Nous avons décidé de nous marier au village et les démarches administratives pour concrétiser cette alliance ont été jugées "abracadabrantes" par l'ambassade britannique à Paris, mais heureusement nous avons pu réunir toutes les pièces demandées à une date butoir qui avait été ordonnée par la mairie. Nous avons demandé un prêt de chaises et tables pour le repas de noce à la mairie qui a évidemment été refusé et *paraphé par l'ensemble du conseil*.

**Nous ne demandons aucune subvention ni aide à la mairie,
seulement la tranquillité et le respect de nos choix de vie.**

Nationalité	Britannique & Française
Statut	Agriculteur Propriétaire
Domicile depuis	2001
Taxe Foncière	oui
Courrier	non
Tél	oui
EDF	non
Vandalisme	Destruction du toit Poteaux téléphoniques coupés...